



LA PERLE RH

Audit RH - Conseil - Formation - Gestion - Recrutement

A vos côtés pour un
accompagnement
sur mesure

Conditions générales de vente

Juin 2025

www.laperlerh-formation.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Perle RH - Sasu responsable administratif.com est une société par action simplifiée, enregistrée sous le numéro de SIRET : 802 188 136 00013 , dont le siège social est situé 2 bis rue Martin Choisy, 34090 Montpellier.

Tél : 09 53 61 73 78 ; Email : formation@laperlerh.com

En sa qualité d'organisme de formation, La Perle RH est enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 76341105234 auprès de la direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de l'Hérault, Cs 19002 - 615 bd Antigone - 34000 Montpellier.

1) Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les sessions de formation proposées par La Perle RH. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

2) Inscription

Toute inscription à une session de formation peut se faire :

- Par une inscription auprès du centre de formation La Perle RH
- Par le renvoi d'un bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement à :

Sasu La Perle RH
2 bis rue Martin Choisy - 34090 Montpellier
Tél : 09 53 61 73 78 ;
Email : formation@laperlerh.com

- Par une inscription en ligne directement accessible sur le site : <https://laperlerh-formation.com>
avec option de paiement en ligne par carte bancaire.
Dans un tel cas, le Participant recevra par email la confirmation de son inscription.

Cette inscription vaut contrat.

Pour toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Ce dernier est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à La Perle RH.

Le Client recevra également une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation, au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Pour une inscription effectuée via le site internet La Perle RH, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription.

3) Droit de rétractation en cas d'inscription à distance (par renvoi du bulletin d'inscription ou par internet)

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs et sans frais. Le délai de rétractation débute le lendemain du jour de l'inscription. S'il expire un samedi, dimanche, jour férié ou chômé, il est repoussé au premier jour ouvrable suivant. Toutefois, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé, si l'action de formation intervient avant la fin du délai de quatorze jours et si le Participant assiste à la formation.

Pour exercer le droit de rétractation, le Client doit notifier à La Perle RH, par e-mail à formation@laperlerh.com ou par courrier avec accusé de réception au 2 bis rue Martin Choisy - 34090 Montpellier, sa décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté.

Le Client peut utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous, sans que cela ne soit obligatoire. Pour vous rétracter, il suffit de transmettre la déclaration de rétractation avant l'expiration du délai précité.

En cas de rétractation, La Perle RH remboursera le paiement reçu, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où La Perle RH sera informée de la décision de rétractation. La Perle RH procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le Client.

4) Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le Client reçoit une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires, dont il s'engage à retourner à La Perle RH un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Dans la mesure où La Perle RH édite une convention de formation pour l'action demandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

A l'issue de la prestation, une facture sera adressée au client (ou à l'organisme désigné par le client).

5) Supports pédagogiques

Les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à La Perle RH et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de La Perle RH ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de La Perle RH.

6) Responsabilité

La Perle RH s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens.

La Perle RH ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à La Perle RH, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de La Perle RH.

La Perle RH Formation n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

7) Annulation

Annulation du fait du client :	Plus de 10 jours avant le début de l'action de formation :	Moins de 10 jours avant le début de l'action de formation
	Pour les demandes d'annulation adressées par courrier postal, téléphone ou mail reçus plus de 10 jours avant le début de l'action de formation, La Perle RH proposera soit le report de la date de formation du module concerné, soit le renvoi du chèque ou soit le remboursement de la formation.	Dans le cas de force majeure : hospitalisation, décès familial, maladie, accident, La Perle RH accepte sur présentation d'un justificatif : • soit une réinscription dans les six mois pour une autre session du même module, sans frais. • soit le remboursement du montant de la formation
		Pour toute annulation de dernière minute ou d'absence du stagiaire le jour de la formation : - Aucun remboursement ne sera effectué, si La Perle RH n'est pas prévenu de l'annulation ou en cas d'absence du participant le jour du début de l'action de formation. La Perle RH se réserve le droit de garder la totalité du coût de la formation. En cas de réinscription de cette même personne à un autre stage pour le même module, le stagiaire paiera sans diminution de tarif le coût de cette nouvelle formation. - Le stagiaire bénéficiera du report des sommes versées pour une autre session dans les six mois, pour le même module, si La Perle RH est informé de l'annulation. Néanmoins, La Perle RH F se réserve le droit de facturer des frais de réinscription d'un montant de 60.00 € TTC pour toutes formations d'une journée et de 180.00 € TTC pour les autres formations d'une durée supérieure.
Annulation du fait de la Perle RH :	La Perle RH se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, ou en cas de maladie du consultant formateur, d'annuler la prestation jusqu'à (au plus tard) 10 jours avant la date prévue de son déroulement. La Perle RH informera le client. Aucune indemnité ne sera versée au client à raison d'une annulation de La Perle RH. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou les chèques seront renvoyés au client. La Perle RH ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.	

8) Modalités de règlement

Acompte :

Un acompte de 30% du coût total TTC, cité à l'article 8 la convention de formation, est effectuée par le bénéficiaire, à la signature de la convention de formation.

Prise en charge par un OPCO :

- En cas de paiement effectué par un OPCO, le bénéficiaire s'engage à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.
- En cas de prise en charge totale par l'OPCO, l'organisme de formation restituera l'acompte versé au bénéficiaire, lors de la réception du paiement de la prestation par l'OPCO.
- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence de coût restera à la charge du bénéficiaire.
- En cas de refus de prise en charge par l'OPCO, ou si l'accord de prise en charge par l'OPCO ne nous parvient pas au 1er jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée au bénéficiaire.

Prise en charge par le bénéficiaire :

- En cas de règlement effectué par le bénéficiaire, sans prise en charge par un OPCO, celui-ci interviendra à réception de la facture.
- En cas de plusieurs actions de formations suivies, une facture sera émise à la fin de chaque action de formation, et le bénéficiaire s'engage à en effectuer le paiement à réception. Le non-paiement des formations réalisées entraînerait la suspension des actions de formations suivantes.
- En cas d'action de suivi post formation, celui-ci sera facturé lors de la dernière action de formation.

Conditions de règlement :

- Par chèque à l'ordre de LA PERLE RH
- Par virement bancaire : préciser la référence « N° DE FACTURE + NOM DE SOCIETE » dans le libellé.

En cas de retard de paiement de la part d'un Client professionnel, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

9) En cas de prise en charge par un organisme collecteur

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si La Perle RH n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

10) Informatique et libertés

Toute inscription fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par le client concerné sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement des inscriptions chez La Perle RH.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 06/01/78, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Si un client souhaite exercer ce droit et obtenir la communication des informations le concernant, il doit s'adresser à la Direction de La Perle RH.

11) Délivrance de duplicatas d'attestation de formation.

Toute demande de duplicata d'attestation ou d'un CERFA sera facturée 50 € TTC.

La demande de duplicata pourra être faite par courrier adressé à :
La Perle RH - 2 bis rue Martin Choisy - 34090 Montpellier,

auquel seront joints :

- une enveloppe timbrée à l'adresse du destinataire
- ainsi qu'un chèque de 50 € libellé à l'ordre de la Perle RH

FORMULAIRE DE RÉTRACTION

[Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat]

A l'attention de La Perle RH Formation

2 bis rue Martin Choisy

34090 Montpellier

09 53 61 73 78

formation@laperlerh.com

Je notifie par la présence ma rétractation du contrat portant sur la formation ci-dessous :

FORMATION :

DATES DE LA FORMATION :

LIEU :

NOM DU PARTICIPANT :

ADRESSE DU PARTICIPANT :

DATE :

SIGNATURE

(Uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

LA PERLE RH

Audit RH - Conseil - Formation - Gestion - Recrutement